
**FEDERATION DES MEUNIER SUISES (FMS)
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM)
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)**

RAPPORT ANNUEL 2008 / 2009

1^{er} juillet 2008 – 30 juin 2009

13^e exercice

COMPTE RENDU DE GESTION

TABLE DE MATIERES

	<u>Page</u>
I. Externe	3
A. Suisse	3
1. Cultures céréalières	3
2. Politique économique / Politique agricole	4
2.1. Politique agricole 2011	4
2.1.1 Flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine	5
2.1.2 Autres dossiers	7
2.2. OMC	7
2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire	8
2.3.1. Situation de départ	8
2.3.2. Groupe de travail «Mesures d'accompagnement»	9
2.3.3. Projet de création d'une réserve au bilan	10
B. Marché mondial	11
1. En général	11
2. En Europe	12
II. Interne	13
1. Activités du secrétariat	13
a) Travaux au sein des commissions	13
b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV	16
c) Collaboration avec swiss granum	16
d) ISP	16
e) KSGGV	17
f) réservesuisse	17
g) GAM / AIM	18
2. Effectif des membres	19
3. Cotisations	19
4. Assemblée des délégués	19
5. Comité	20
6. Organe de révision	20
7. Secrétariat	20
8. Commissions internes au 30 juin 2009	21
9. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	21
10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations	24
11. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2009	24

I. EXTERNE

A. Suisse

1. Cultures céréalières

Alors qu'entre 2005 et 2007 on avait chaque année assisté à un recul de la surface dédiée à la culture de céréales panifiables, la tendance s'est pour la première fois inversée en 2008 avec une augmentation de la superficie cultivée en céréales panifiables de 78'926 hectares en 2007 à 81'773 hectares en 2008. La surface emblavée en céréales panifiables en 2009 devrait également connaître une expansion du même ordre de grandeur. Avec 84'190 hectares cultivés en céréales panifiables, le chiffre réalisé en 2009 est meilleur que le résultat de 2006 (81'810 hectares), mais il reste nettement inférieur à la superficie cultivée en 2005 (88'039 hectares).

En revanche, le secteur des céréales fourragères a une nouvelle fois connu un important recul au niveau des emblavements. A l'exception de l'année 2006, cette évolution dégressive dure déjà depuis 2005. Alors que la diminution de la surface de production entre 2007 (78'647 hectares) et 2008 (75'095 hectares) était encore relativement modérée, en 2009 il est question d'un rétrécissement massif de la superficie destinée à la culture de céréales fourragères qui est estimée à seulement 69'270 hectares, soit une régression de près de 6'000 hectares.

Entre 2003 et 2005, on a enregistré une augmentation constante de la superficie globale dédiée aux céréales. En 2005, la surface totale toutes céréales confondues atteignait 167'689 hectares. Cependant, depuis l'année 2006, la surface totale cultivée en céréales n'a, elle aussi, cessé de diminuer. Si on part d'une superficie cultivée de 164'429 hectares en 2006 et qu'on établit une comparaison avec l'année 2009 où la surface est estimée à 153'460 hectares, on enregistre un recul important de près de 11'000 hectares sur une période de quatre ans. Il est intéressant de noter que la superficie emblavée en céréales panifiables n'évolue pas de la même manière que la surface cultivée en céréales fourragères. En effet, en 2007, les surfaces de production céréales panifiables et céréales fourragères étaient plus ou moins identiques. Toutefois, à partir de cette année-là, du côté des céréales panifiables, la surface était en progression d'environ 5'000 hectares, alors que la surface en céréales fourragères a rétréci d'environ 8'000 hectares.

La récolte 2009 est estimée à environ 433'000 tonnes de blé propre à la panification ce qui, en termes de quantité, représente un bon résultat. Par rapport à la récolte de blé engrangée en 2008, une année qui avait déjà été assez remarquable aussi en termes de quantité, on observe donc une nouvelle augmentation non négligeable de la récolte en 2009. En ce qui concerne la qualité du blé issu de la récolte 2009, il faut parler d'un bilan contrasté. De premiers tests réalisés ont donné les résultats suivants: Avec des valeurs moyennes généralement comprises entre 80 et 83 kg par hectolitre, les poids à l'hectolitre sont analogues aux

valeurs relevées l'année dernière. Néanmoins, dans certains cas, il arrivait aussi que les poids à l'hectolitre relevés étaient inférieurs à ceux de l'année précédente (-1 à -2 par hectolitre). Les résultats au test de Zélény sont aussi globalement inférieurs à ceux de l'année dernière. D'importantes variations ont d'ailleurs été notées au niveau des valeurs moyennes en fonction des variétés. Les valeurs inférieures au test de Zélény indiquent une qualité du gluten légèrement plus faible pour la récolte de cette année. Les temps de chute ne font pas exception non plus puisqu'ils sont un peu inférieurs à ceux de l'année précédente (-5 à -50 secondes) mais plus élevés qu'en 2007. Enfin, les tests relatifs aux teneurs en protéines n'ont pas généré de résultats satisfaisants non plus, puisqu'elles se situent en partie à un niveau nettement inférieur aux résultats correspondants de l'année dernière.

2. Politique économique / Politique agricole

Au cours de l'année sous rapport, les dernières dispositions d'exécution encore attendues en rapport avec les décisions prises par le Parlement concernant la Politique agricole 2011 ont été adoptées et mises en vigueur. En termes de politique interne, la flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine et son impact sur le marché indigène des céréales comptaient parmi les activités prioritaires de la Fédération. En termes de politique étrangère, la Fédération s'est avant tout penchée sur la question d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agroalimentaire. A ne pas oublier non plus les négociations de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha qui piétinent notamment en raison d'élections politiques de première importance et de changements de pouvoir.

2.1. Politique agricole 2011

Après adoption du second train d'ordonnances relatif à la concrétisation de la PA 2011 par le Conseil fédéral en juin 2008, les dispositions d'exécution restantes en relation avec les décisions des chambres fédérales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La diminution de CHF 4.--/100 kg du prix de référence pour l'importation de céréales destinées à l'alimentation humaine, qui avait également été décidée dans le cadre de la Politique agricole 2011, a été appliquée à partir du 1^{er} juillet 2009. Les deux trains d'ordonnances portaient donc sur la modification d'un nombre total de 40 Ordonnances. La mise en œuvre de toutes les décisions relatives à la Politique agricole 2011 par le biais de dispositions d'exécution est donc finalisée.

Dans le cadre de la Politique agricole 2011, le Conseil fédéral a également pris des décisions en matière de flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine. Cette question est abordée en détail dans un chapitre spécifique du présent rapport.

L'adaptation de la Politique agricole tous les quatre ans a, à maintes reprises, été mise en question. La réflexion selon laquelle un laps de temps plus long séparant les différentes étapes de réforme serait propice à une meilleure consolidation de l'impact de chacun des processus de réforme est tout à fait justifiée. Si le rythme quadriannuel devait être maintenu, dans peu de temps, les milieux concernés seraient déjà contraints à mener de premières réflexions sur de prochaines adaptations dans le domaine de la politique agricole.

2.1.1. Flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine

La flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine, décidée par le Conseil fédéral dans le cadre de la Politique agricole 2011, est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. Les premières expériences avec le nouveau système ont clairement révélé que l'un des objectifs visés avec la flexibilisation, à savoir créer une corrélation entre les prix indigènes des céréales et l'évolution des prix à l'étranger, n'est pas atteint. A plusieurs reprises, la FMS est intervenue auprès de l'Office fédéral de l'agriculture en attirant l'attention sur le fait que la nouvelle réglementation relie deux systèmes pourtant fort dissemblables. Ainsi, dans le cadre de la réglementation pour les céréales panifiables, il existe un double mécanisme de protection se composant d'une part de la protection douanière et d'autre part d'un système supplémentaire de correction du contingentement des importations. En revanche, dans le cas de la farine, seule la protection douanière s'applique et aucun contingentement quantitatif n'existe. En d'autres termes, cela signifie que – malgré le couplage – la réglementation en vigueur ne s'applique qu'à maximum 10-15 % du volume total de céréales transformées, puisque les importations de céréales étrangères se limitent à cette quantité. Toutefois, coté farine, le nouveau système de protection à la frontière s'applique sans restrictions car il n'existe aucun contingentement des importations.

Lors de plusieurs rencontres avec des délégués de l'Office fédéral de l'agriculture et des représentants d'organisations partenaires de la branche, la FMS n'a cessé de souligner que face à l'entrée en vigueur du nouveau système de protection à la frontière pour la farine sans garantir une corrélation entre les prix indigènes des matières premières et les prix pratiqués sur les marchés internationaux, la survie d'une grande partie du secteur suisse de la transformation et de la culture de céréales serait sérieusement menacée. Dans ce contexte, la FMS a par ailleurs soumis une requête à l'Office fédéral de l'agriculture pour que le régime assoupli de protection à la frontière dans le domaine de la farine n'entre pas en vigueur au 1^{er} juillet 2009 comme initialement prévu, mais au 1^{er} octobre 2009. Dans son argumentation, la FMS a souligné qu'à défaut d'une corrélation entre l'évolution des prix des céréales au niveau national et international, les moulins indigènes étaient contraints d'acheter les matières premières nécessaires à la transformation aux prix élevés pratiqués sur le marché indigène. En conséquence, jusqu'en octobre 2009, les moulins auront dans leurs entrepôts des céréales destinées à la transformation à des prix exorbitants, un facteur qui influence très fortement le calcul pour les mois de juillet, août et septembre. Si le nou-

veau système de protection à la frontière devait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2009, les transformateurs suisses de céréales seraient confrontés à de sérieuses distorsions de concurrence, d'autant plus que – contrairement à l'importation de céréales en tant que matière première – l'importation de farine en tant que produit transformé ne fait pas l'objet de restrictions quantitatives. Sur ce, la Cheffe du Département fédéral de l'économie a admis la requête d'ajournement et il a été décidé que le nouveau système de protection à la frontière pour la farine ne serait pas applicable à partir du 1^{er} juillet 2009 comme initialement prévu, mais à partir du 1^{er} octobre 2009. A présent, le DFE a décidé d'ajourner à nouveau la date d'entrée en vigueur du système de protection à la frontière, qui ne s'appliquera donc pas à partir du 1^{er} octobre 2009 non plus. A ce jour, aucune autre information n'est disponible concernant la nouvelle date d'entrée en vigueur prévue.

Enfin, les problèmes liés au système actuel se traduisent aussi par le fait que les parts de céréales panifiables mises à disposition par tranches dans le cadre du contingent tarifaire étaient à chaque fois épuisées en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Cela prouve clairement que la relation entre le prix des céréales indigènes et celui des céréales étrangères n'est pas correcte et que, par conséquent, outre l'importation de spécialités, l'importation de blé conventionnel est également intéressante d'un point de vue économique. Face à cette situation, l'on peut également comprendre d'éventuels problèmes en termes d'approvisionnement du marché indigène en céréales bio. Compte tenu de la production nationale insuffisante de céréales bio, les transformateurs suisses sont tributaires d'importations de céréales issues de l'agriculture biologique pour pouvoir assurer l'approvisionnement du marché indigène.

Pour conclure, il importe de préciser que la preuve de validité du nouveau système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine n'a pas encore été établie, du moins pour le moment. Lorsque le nouveau système de protection à la frontière entrera en vigueur pour la farine, les transformateurs suisses de céréales devront disposer de prix indigènes des céréales en corrélation avec l'évolution des prix des céréales sur les marchés internationaux. Sans quoi, l'économie meunière suisse se trouvera face à d'énormes distorsions de concurrence qui affaibliront durablement l'ensemble de la filière indigène des céréales. S'il devait s'avérer impossible d'obtenir que les prix des céréales indigènes connaissent une évolution parallèle à celle des prix pratiqués sur la scène internationale, il serait inéluctable – dans l'intérêt de la préservation d'importantes parts de marché – d'opter pour une augmentation non négligeable en termes de quantités voire pour une suppression complète des restrictions quantitatives à l'importation de céréales panifiables.

2.1.2. Autres dossiers

a. Consultation sur le financement des stocks obligatoires

Compte tenu des problèmes qui s'annoncent en termes de financement des frais de stockage et des coûts financiers liés aux stocks obligatoires, l'Office fédéral de l'agriculture a organisé une consultation de la branche sur les options possibles pour le financement futur des stocks obligatoires. Les deux options à l'avant-plan étaient la «retenue sur le premier à commercialiser» et le «financement par le budget fédéral». Dans sa position, la FMS s'est prononcée contre l'option actuellement discutée d'introduire un prélèvement sur la première mise en circulation, car un tel système entraînerait un renchérissement supplémentaire de la transformation indigène de matières premières agricoles, notamment des céréales panifiables. Par ailleurs, l'introduction d'une retenue sur le premier à commercialiser occasionnerait des frais administratifs disproportionnés. La seule option réellement valable serait un financement des stocks obligatoires par le budget fédéral ordinaire. Selon la Loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, la Confédération se doit d'assurer l'approvisionnement du pays en biens et en services d'importance vitale. Le financement de ce devoir par le biais du budget fédéral ordinaire en serait donc une conséquence logique.

b. Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce

Au cours de l'année sous revue, les Chambres fédérales se sont prononcées en faveur de l'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon dans le cadre de la Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC). Sur base de ce principe, les produits fabriqués suivant les dispositions en vigueur dans un pays de l'UE / l'EEE et légalement mis sur le marché dans un tel pays pourront également circuler librement en Suisse. On a toutefois accédé à la demande de l'industrie alimentaire suisse qui réclamait l'établissement d'une réglementation spéciale. La mise en circulation de denrées alimentaires fabriquées à l'étranger nécessite en effet une autorisation de la part de l'Office fédéral de la santé publique et dès qu'une telle autorisation est accordée sous forme de décision de portée générale, les produits ont la possibilité d'accéder au marché suisse. Parallèlement, les entreprises autochtones actives dans la transformation auront également la possibilité de produire selon les mêmes conditions, ce qui a entre autres permis d'éviter la discrimination des transformateurs indigènes.

2.2. OMC

Lors de la Conférence ministérielle informelle en été 2008 à Genève, d'importants progrès ont été réalisés, mais il ne pouvait pas être question d'un réel aboutissement des pourparlers. Au début, une conclusion des négociations semblait en vue. Cependant, c'est surtout la problématique liée au mécanisme de sauvegarde spécial demandé par les pays en voie de

développement - qui dans le cas d'une forte augmentation des importations, permet à ces pays de rehausser leurs tarifs douaniers – qui a fait piétiner les négociations pour, au final, devenir une des principales causes d'échec des négociations lors de la Conférence ministérielle.

Depuis la dernière Conférence ministérielle en été 2008, les négociations se sont surtout poursuivies au plan technique ainsi qu'au niveau des négociateurs. Un certain nombre de progrès ont donc pu être réalisés dans des domaines techniques. Cependant, malgré ces progrès, la Conférence ministérielle initialement planifiée pour fin 2008 n'a pas pu avoir lieu. Les positions de négociations de certains pays étaient tellement divergentes qu'une finalisation des négociations a été jugée improbable et on a renoncé à la convocation d'une nouvelle Conférence ministérielle. Les positions de négociations de certains membres divergent en particulier sur certains aspects en rapport avec la formulation des règles d'un éventuel mécanisme de sauvegarde pour les pays en voie de développement.

On observe toujours une volonté de conclure les négociations, ce qui a également été clairement signalé à l'occasion du sommet du G-20 de Londres en avril 2009. L'objectif déclaré de la plupart des Membres de l'OMC demeure néanmoins de finaliser les négociations sur les modalités jusqu'à la fin 2009 et de conclure le cycle de négociations dans le courant de l'année prochaine. A noter que la crise économique et financière actuelle réduit la volonté des pays individuels de parvenir à des compromis. Par ailleurs, avec le changement d'Administration aux Etats-Unis au début de l'année 2009, qui a procédé à un réexamen des positions de négociation à l'OMC, le rythme de négociation s'est trouvé freiné à court terme. Etant données ces circonstances, il est impossible de faire un pronostic quant à la date éventuelle d'aboutissement des négociations.

2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne dans le domaine agro-alimentaire

2.3.1. Situation de départ

Au printemps 2008, le Conseil fédéral a adopté le rapport final qui récapitule les résultats des pourparlers exploratoires avec l'UE ainsi que les résultats de l'analyse supplémentaire qui a été réalisée, et décidé d'engager des pourparlers avec l'Union Européenne pour négocier un accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire et un accord dans le domaine de la santé publique. Ce mandat de négociations comporte au total 4 domaines: accès au marché, sécurité alimentaire, sécurité des produits et santé publique. Cette approche permet surtout de tenir compte du lien fondamental avec le domaine de la sécurité alimentaire. Au départ, l'ouverture des négociations était prévue en automne 2008, mais elle a été retardée jusque fin 2008. Depuis, plusieurs cycles de négociations ont eu lieu entre les délégations suisse et européenne. En juin 2008, les négociateurs de la Suisse et l'UE se sont déjà rencontrés pour la troisième fois et ces négociations ont en particulier permis de

consolider les acquis en matière de comparaison de la situation juridique entre le droit communautaire et le droit suisse dans les différents dossiers. Durant les deux premiers cycles de négociations, les discussions ont essentiellement porté sur la suppression des obstacles non tarifaires au commerce. Le troisième cycle de négociations a aussi servi de base à la première discussion sur les modalités de réduction des droits de douane. Pour l'heure, il n'y a pas d'indications concrètes quant au contenu des négociations, ni concernant d'éventuels résultats intermédiaires. Il est à supposer que le rythme actuel des négociations sera maintenu et que le prochain cycle de négociations aura donc lieu en automne 2009.

2.3.2. Groupe de travail «Mesures d'accompagnement»

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie d'élaborer, en parallèle aux négociations menées avec l'UE et en collaboration avec le Département fédéral des finances, les mesures d'accompagnement et les bases légales nécessaires avec le concours d'un groupe de travail. Sur base de cette demande, le Département fédéral de l'économie a mis en place un groupe de travail avec des délégués des parties intéressées et désigné Monsieur Manfred Bötsch, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, à la tête de ce groupe. Le mandat de ce groupe de travail était de définir des mesures d'accompagnement concrètes, en donnant des précisions sur la durée, sur la date de mise en œuvre et sur d'éventuelles divergences entre les acteurs impliqués. En revanche, il a été explicitement précisé que la question du financement des mesures n'entraîne pas dans le mandat confié au groupe de travail. Il importe de souligner que l'objectif supérieur du groupe consistait, en l'espèce, à développer les conditions-cadres de manière à favoriser la prospérité, sur le marché, de l'ensemble de la filière. Un an après la mise en place du groupe de travail «Mesures d'accompagnement», le rapport définitif a été présenté fin juin 2009.

Dès le départ, la FMS s'est investie pour que les représentants du premier échelon de transformation partagent tous un seul et même credo. C'est grâce à cette procédure commune et au soutien de la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) qui s'en est suivi que les principales préoccupations et requêtes, en particulier du premier échelon de transformation, ont été intégrées dans le rapport définitif. Ainsi des mesures d'accompagnement concernant les indemnités pour les investissements, la compensation pour la dévalorisation des stocks et les aides à l'amortissement ont été prises en considération. Le rapport définitif du groupe de travail parle précisément d'un soutien financier équivalent à celui de l'UE, en particulier pour ce qui est des aides financières «à fonds perdu» accordées aux entreprises du premier échelon de transformation.

Il convient de noter que, dans le cadre du rapport final édité au printemps 2008 sur les pourparlers exploratoires, aucune mesure d'accompagnement n'avait été explicitement prévue pour l'industrie de transformation. Entre-temps, le travail de persuasion entrepris auprès des délégués de l'agriculture et des représentants d'associations professionnelles a conduit à une reconnaissance générale de la nécessité de mesures d'accompagnement également pour le premier échelon de la transformation. Cette évolution s'est également traduite dans

le fait que – comme mentionné précédemment – le groupe de travail «Mesures d'accompagnement» s'est clairement exprimé en faveur de la création de mesures visant à soutenir le premier échelon de la transformation dans l'éventualité d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne. Bien évidemment, il faut être conscient que ce rapport n'est en somme qu'une simple étape intermédiaire et qu'il importe de suivre de près les futures discussions politiques et prises de décision, afin que les préoccupations du premier échelon de la transformation soient également dûment reconnues dans le processus décisionnel politique. Il n'en est pas moins important de s'engager pour que, contrairement aux premières réflexions qui avaient été menées, les acteurs des différents secteurs se rendent compte qu'en cas d'accord de libre-échange avec l'UE, il est impératif d'introduire des mesures d'accompagnement également pour le premier échelon de la transformation, de même qu'il est indispensable de garantir des conditions-cadres locales équivalentes aux entreprises suisses de transformation pour renforcer la compétitivité de chacun des échelons de la filière indigène de création de valeur ajoutée.

2.3.3. Projet de création d'une réserve au bilan

Parallèlement aux travaux du groupe de travail «Mesures d'accompagnement», le Conseil fédéral a approuvé, en date du 25 février 2009, le message «Réserve au bilan destinée au financement de mesures d'accompagnement en relation avec des accords internationaux dans le domaine de l'agriculture» à l'attention du Parlement. Le projet consiste à affecter, dans le cadre d'un financement spécial au sens de l'article 53 de la Loi sur les finances, les recettes douanières provenant des produits agricoles importés des chapitres 1 à 24 du tarif des douanes, pendant 8 à 10 ans, à une réserve au bilan. Avec des recettes douanières nettes d'environ CHF 400 millions par an, on obtiendrait, en extrapolant, une réserve entre CHF 3,1 et 3,8 milliards. L'objectif du projet consiste à garantir – avant une éventuelle entrée en vigueur d'un accord de libre-échange avec l'UE – des moyens pour financer des mesures d'accompagnement. Dans sa session d'été 2009, le Conseil national a décidé, par 111 voix contre 60 et 13 abstentions, de ne pas entrer en matière sur le projet de création d'une réserve au bilan. Cette décision sans équivoque s'explique avant tout par une alliance peu catholique entre l'UDC et le PS. Le parti de gauche défend la position qu'une constitution de réserves serait inappropriée tant que les mesures concrètes d'accompagnement ne sont pas définies. L'UDC se prononce pour sa part clairement contre la prise en considération d'un accord de libre-échange.

Suite à la décision du Conseil national de ne pas entrer en matière sur le projet, l'affaire a été renvoyée devant le Conseil des Etats. En tant que Commission de délibération préparatoire, la CER du Conseil des Etats s'est prononcée pour une entrée en matière sur le projet et l'a approuvé majoritairement dans le cadre du vote final. Le Conseil des Etats s'est clairement prononcé pour cette initiative lors de sa session d'automne. Ainsi, le projet retourne de nouveau au Conseil national pour consultation.

B. MARCHÉ MONDIAL

1. En général

Dans son rapport de juillet, l'*International Grains Council* s'attend à une récolte mondiale de blé pour 2009/2010 d'un total de 654 millions de tonnes. Dans le récent rapport du mois d'août, l'*International Grains Council* a revu son pronostic de récolte à la hausse, soit plus 8 millions de tonnes, la chiffrant nouvellement à 662 millions de tonnes. Même si les valeurs record de l'exercice écoulé (687 millions de tonnes en 2008/2009) ne sont pas atteintes, la récolte actuelle de blé peut être qualifiée de très bonne en termes de quantités en comparaison avec les années précédentes. Par rapport aux quantités récoltées de 2005 à 2008, l'estimation de la récolte pour la campagne en cours est en moyenne de 50 millions de tonnes supérieure aux valeurs correspondantes enregistrées l'année précédente. C'est tout particulièrement dans l'hémisphère sud - notamment en Argentine ou en Australie - qu'il faudra en revanche s'attendre à une quantité de blé récoltée significativement inférieure à l'année précédente et ce en raison d'un climat particulièrement sec et d'un manque de précipitations.

Malgré une quantité récoltée inférieure à celle de l'année précédente, l'*International Grains Council* prévoit une nouvelle augmentation au niveau de la consommation globale de blé de l'ordre d'1 million de tonnes par rapport à l'année écoulée. Ainsi, la consommation globale de blé est actuellement estimée à un total de 642 millions de tonnes. Alors que, lors de la campagne 2008/2009, la consommation de blé avait connu une hausse considérable de 27 voire 30 millions de tonnes par rapport aux campagnes précédentes, l'augmentation d'1 million de tonnes enregistrée cette année est relativement modérée. Selon les estimations de l'*International Grains Council*, les stocks mondiaux de blé s'élèvent à 183 millions de tonnes, soit à nouveau environ 20 millions de tonnes de plus que lors de la campagne 2008/2009. Alors que durant les campagnes 2005 à 2008, on avait assisté à un recul des stocks mondiaux de blé, pour la campagne en cours on peut à nouveau tabler sur une augmentation considérable des stocks, à l'instar de la campagne 2008/2009. Selon les estimations des experts, cette bonne récolte se répercutera également sur les stocks des cinq principaux exportateurs (Etats-Unis, Union Européenne, Argentine, Australie et Canada), puisqu'à raison de 46 millions de tonnes leurs stocks de blé dépasseront d'1 million de tonnes le niveau déjà élevé de la campagne précédente. Lors des campagnes précédentes 2005/2006, 2006/2007 ainsi que 2007/2008, la récolte de blé ne permettait pas de couvrir les besoins mondiaux en blé, rendant nécessaire le recours aux réserves pour répondre à une partie de la demande mondiale, ce qui avait à nouveau pour conséquence une réduction des stocks mondiaux de blé.

2. En Europe

Dans ses plus récentes estimations, la Commission européenne s'attend à une récolte de blé d'un total de 293 millions de tonnes pour les 27 Etats membres de l'UE pour la campagne en cours. Cette estimation correspond à celle du COCERAL (Association européenne du commerce des céréales). Comparé aux estimations de récolte de juin 2009, ceci correspond à une nouvelle augmentation de 7 millions de tonnes. L'année passée, la production totale UE de céréales s'élevait à 310 millions de tonnes. Ainsi, les estimations de récolte pour cette année restent en-deçà des résultats record enregistrés l'année précédente, mais les quantités récoltées s'annoncent néanmoins très bonnes.

Pendant l'exercice en cours, l'UE n'exportera probablement que près de 23 millions de tonnes, soit environ 10 millions de tonnes de moins que l'année précédente. Les plus mauvaises possibilités d'écoulement s'expliquent avant tout par le fait que les principaux acheteurs de l'UE situés en Afrique du Nord et au Proche et Moyen Orient connaissent une meilleure situation d'approvisionnement en raison de meilleures récoltes indigènes, d'où un besoin moindre de recourir à l'importation. En ajoutant à la quantité récoltée cette année, soit 293 millions de tonnes, les stocks existants et les importations, l'UE disposera d'un total de 366 millions de tonnes de céréales. Etant donné que l'on peut s'attendre à une consommation de l'ordre de 271 millions de tonnes et à une exportation de 23 millions de tonnes, les stocks de fin de campagne devraient se chiffrer à 72 millions de tonnes, dont 6,1 millions de tonnes à l'intervention.

Après que, par rapport à 2007/2008, la récolte engrangée l'année passée en Allemagne se caractérisait par une augmentation considérable de la production, la récolte de céréales 2009 s'élève à environ 50 millions de tonnes et se situe donc au même niveau que l'année précédente. Selon les estimations, la récolte de blé d'hiver devrait atteindre 24,8 millions de tonnes, celle d'orge d'hiver devrait se chiffrer à 10 millions de tonnes (+7 % par rapport à l'année passée) et pour le seigle on parle d'une quantité inchangée de 4,1 millions de tonnes. Dans pratiquement toutes les régions d'Allemagne, l'année 2009 était caractérisée par des conditions climatiques très variables avec de fortes précipitations récurrentes jusque tard en juillet. Assez étonnamment, ces conditions météorologiques ont permis d'avoir des rendements élevés surtout sur les sols légers. Contre toute attente, le climat humide n'a pas eu de répercussions négatives sur la nature des stocks, comme le confirment la contamination pratiquement négligeable aux fusaries et de très faibles valeurs pour le DON.

II. INTERNE

1. Activités du secrétariat

a) *Travaux au sein des commissions*

Relations avec les acheteurs:

Au cours de l'année sous rapport, la Commission «Relations avec les acheteurs» s'est à nouveau réunie deux fois avec les représentants de l'ASPBC dans le cadre de la Commission paritaire des meuniers-boulangers. Les réunions conjointes avec les représentants des meuniers sont très précieuses et permettent d'entretenir le partenariat.

Dans le cadre de ces réunions, il était question de sujets d'actualité affectant le secteur des céréales panifiables et de la farine. Au cours de l'exercice sous rapport, l'attention portait tout particulièrement sur l'introduction d'un système de protection à la frontière plus flexible pour les céréales panifiables et la farine et les conséquences éventuelles en résultant pour le marché indigène des céréales et de la farine. Les travaux en rapport avec les Labels «Naturel» et «NaturaBeck» ont progressé et entre-temps la fusion de ces deux labels a pu être réalisée. Le lancement officiel du nouveau Label «Naturel» a eu lieu le 1^{er} mars 2009 et permet aux boulangeries-pâtisseries artisanales de se positionner clairement en s'engageant pour une qualité traditionnelle artisanale, la technique du «Slow Baking» et l'utilisation d'ingrédients naturels. Dès le lancement de ce nouveau label, environ 100 entreprises se sont engagées pour une participation active et il est fort à parier que le nombre de ces entreprises croîtra encore. Le Label «Naturel» pose des exigences claires pour les Ingrédients et les produits de panification. L'Ecole Richemont établit une liste positive des ingrédients et produits de panification qu'elle met régulièrement à jour et qui est mise à la disposition des entreprises participantes. S'applique entre autres la disposition claire d'utiliser exclusivement de la farine IP-Suisse pour autant qu'elle soit disponible sur le marché.

L'ASPBP a informé sur le grand succès de la foire FBK 2009. Malgré un léger recul du nombre de visiteurs par rapport à l'édition 2007 on peut parler d'une foire couronnée de succès. C'est aussi grâce à l'organisation parallèle de concours que l'attrait de la foire a pu être accru.

Un autre sujet important concernait le changement annoncé du système de financement de l'ASPBP. Le nouveau système de financement actuellement discuté prévoit que le budget de l'Association se compose d'une part d'un prélèvement d'une contribution de base et d'autre part d'une contribution somme des salaires pour le département des formations. Par conséquent, dans le cadre du nouveau système, les redevances payées à l'Association pour la farine et la levure disparaîtraient. Par ailleurs, les moyens financiers résultant de ce nouveau système seraient exclusivement destinés au financement des dépenses de l'Association suisse et de l'Ecole Richemont. Aucun transfert d'argent

vers des associations régionales n'aurait lieu. Ces dernières auraient cependant la possibilité de se rallier au prélèvement de cotisations pour l'ASPBP et la formation et de générer des moyens financiers nécessaires à leur financement selon le même système. Avec la suppression des redevances sur la farine et la levure le secteur d'activité de la Commission paritaire meuniers-boulangers changera également. Tant les représentants de l'ASPBP que ceux de la FMS ont cependant signalé qu'indépendamment de l'introduction du nouveau système de financement, les échanges et les contacts réguliers entre l'ASPBP et la FMS devraient être maintenus.

Le Congrès de l'ASPBP s'est déroulé les 15 et 16 juin 2009 à Leukerbad. Comme le veut la tradition, la FMS était représentée par une délégation à cette occasion. Lors du Congrès, la majorité des membres affiliés à l'ASPBP s'est prononcée pour l'introduction du nouveau système de financement. Les détails relatifs à sa mise en œuvre ayant cependant suscités quelques questions, les décisions y afférentes ont été reportées au Congrès 2010. Au nom des meuniers suisses, le Président de la FMS s'est adressé aux représentants de l'ASPBP et a souligné l'importance d'une bonne collaboration entre partenaires.

Approvisionnement:

La Commission «Approvisionnement» représente les intérêts de l'économie meunière suisse lors des réunions de la Commission «Marché/Qualité des céréales» de swiss granum. D'une part, cette Commission se penche sur des questions d'actualité importantes dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de l'assurance-qualité, et d'autre part, sur la question de la fixation des prix indicatifs. Lors de la première réunion en vue de la fixation des prix indicatifs le 19 mai 2009, aucun accord n'a pu être dégagé, puisque les positions des représentants de fabricants et des meuniers étaient trop divergentes. On s'est cependant mis d'accord de poursuivre les discussions au niveau de chacune des organisations concernées et de revenir sur la question de la fixation éventuelle de prix indicatifs lors d'une réunion le 28 mai 2009 au sein de la Commission «Marché/Qualité des céréales». Après de longues et intenses délibérations dans le cadre d'une deuxième réunion sur la fixation des prix indicatifs, on a finalement pu trouver un compromis pour la Classe Top; le prix indicatif correspondant a été fixé à CHF 51.--/100 kg. Pour les autres classes, les positions divergeaient toujours trop pour pouvoir trouver un compromis. Il faut souligner que ce prix a uniquement valeur de «prix indicatifs à la récolte» et, à ce titre, il n'est valable que jusque fin septembre 2009. Entre-temps, il s'est avéré possible de fixer des prix indicatifs pour la période après le 1^{er} octobre 2009.

Relations avec les autorités / Relations internationales:

L'année écoulée était une nouvelle fois marquée par plusieurs questions importantes à traiter ayant des répercussions directes sur les futures conditions-cadres politiques pour l'économie meunière suisse. Parmi les activités prioritaires de la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales» figurait l'entrée en vigueur de la flexibilisation du système de protection à la frontière pour les céréales panifiables et la farine décidée par le Conseil fédéral dans le cadre de la Politique agricole 2011. C'est surtout l'introduction du nouveau système de protection à la frontière pour le secteur de la farine qui exige que le parallélisme entre les prix des céréales au niveau national et à l'étranger soit garanti pour ainsi prévenir une situation de distorsions de concurrence pour l'économie meunière suisse. Dans le contexte international, les négociations en cours relatives à un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que les négociations du cycle de Doha étaient une fois de plus d'une grande actualité. Des informations détaillées sur les sujets concernant le domaine «Relations avec les autorités / Relations internationales» se trouvent sur les pages 5 à 11 du présent rapport.

Afin de pouvoir soutenir largement et efficacement les préoccupations de l'économie meunière suisse pour qu'elles aient plus de poids dans le processus de prise de décision politique, la Commission «Relations avec les autorités / Relations internationales» travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial), ses Comités ainsi que son groupe parlementaire. En outre, des représentants de la FMS siègent dans les Commissions spécialisées de l'Union suisse des arts et métiers et entretiennent une coopération étroite avec d'autres organisations.

Calcul et statistiques:

Au cours de l'année sous rapport, la Commission «Calcul et statistiques» a une nouvelle fois surveillé de près l'évolution des prix des matières premières; sur base de ces paramètres, elle a procédé aux calculs. Les travaux de la Commission «Calcul et statistiques» constituent une contribution précieuse et les résultats des calculs servent d'information de base à ses membres.

Formation:

La formation des apprentis au cours de l'année sous rapport s'est une fois de plus déroulée sans heurts. Tous les partenaires ont permis – avec leur soutien constructif – d'assurer un niveau élevé de formation des apprentis comparable à celui des années précédentes. Une nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et dès lors, la Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers a débuté ses travaux y relatifs. Dans une première phase il sera question d'analyser en détail le métier de meunier/ière et de déterminer un profil

d'activité et d'évolution professionnelle. Ensuite, l'Ordonnance sur la formation et le calendrier de formation seront développés.

La réunion annuelle de la Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers a eu lieu le 20 novembre 2008 à Bâle.

b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

En tant qu'Association faîtière des patrons boulangers-pâtisseries, l'ASPBC est un partenaire important de la meunerie suisse. A l'instar des années précédentes, la collaboration entre la FMS et l'ASPBC au cours de l'année sous rapport était toujours très bonne et se caractérisait par des relations partenariales constructives. Les rencontres régulières dans le cadre de l'accord meuniers-boulangers constituent une base importante de ce partenariat et permettent également un échange sur des préoccupations communes et de déterminer, s'il y a lieu, des démarches coordonnées.

c) Collaboration avec swiss granum

En sa qualité de Fédération du secteur des céréales et oléagineux, swiss granum est d'une part un partenaire important de la FMS auquel elle fait part de ses préoccupations et d'autre part une plateforme pour un échange constructif et une coopération ciblée avec les autres partenaires de la branche. Les positions des membres de swiss granum peuvent parfois être diamétralement opposées, mais les partenaires de la branche s'efforcent malgré tout d'établir une position commune – si possible – afin de pouvoir représenter comme il se doit les intérêts de toute la branche vis-à-vis de la Confédération et d'autres organisations publiques et privées. Pour ce faire, des représentants de la FMS travaillent activement tant au niveau du Comité de swiss granum que dans ses nombreuses Commissions ou ses groupes de travail, l'objectif étant de s'investir pour un avenir prospère de la branche.

d) ISP

Au cours de l'année sous rapport, l'Information Suisse sur le Pain s'est investie une fois de plus, dans le cadre de différentes campagnes, pour une politique d'information à grande échelle sur le domaine du pain en vue d'une sensibilisation active de l'opinion publique au produit qu'est le pain. Le projet «Le pain au goûter» s'est avéré être un succès. Sur le site internet www.pain-recre.ch ainsi qu'à l'aide de différents moyens d'information, notamment mis à disposition des écoles suisses, l'ISP attirait l'attention de façon informative et ludique sur l'importance de la place qu'occupe le pain dans un goûter équilibré pour les enfants et adolescents. En collaboration avec l'ASPBC et

l'Ecole Richemont on a en outre pu mettre au point une nouvelle recette de pain pour le goûter remplissant les exigences d'une collation saine.

e) KSGGV

Au cours de l'exercice sous rapport, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation des Céréales (KSGGV) s'est penchée sur diverses questions relatives à la sécurité au travail dans les entreprises et au niveau des postes de travail individuels. Des cours de répétition au sujet des Directives ATEX ont été organisés dans trois entreprises affiliées pendant l'année écoulée. Ces cours offrent aux participants une entrée en matière proche de la pratique en ce qui concerne l'amélioration de la protection contre les explosions. Au total, 92 personnes de 66 firmes ont participé à ces trois jours de formation. En 2008, la révision de la version électronique du manuel de la sécurité a pu être terminée. En outre, d'ici fin 2009 tous les membres devraient avoir été audités une première fois, ce qui permettra de revoir le concept global des audits et de réviser les consignes.

f) réservesuisse

La question du financement durable des stocks obligatoires de céréales a préoccupé les organes de réservesuisse au cours de l'exercice écoulé. Il a été décidé de différencier entre une approche à court et à long terme. Concernant l'approche à court terme, il a été prévu – afin de couvrir les frais de stockage et les coûts financiers liés aux stocks obligatoires – d'appliquer, outre les contributions au fonds de garanties sur les importations de céréales et d'aliments pour animaux, une revalorisation des stocks obligatoires en différentes étapes. Dans l'approche à long terme, quatre solutions possibles ont été vérifiées (retenue sur le premier à commercialiser; prélèvement de TVA; affectation d'une part de la TVA; financement permanent par le budget fédéral ordinaire). Dans ce contexte, il convient de noter que tous les milieux consultés se sont prononcés pour un financement via le budget fédéral. Ce n'est qu'à l'aide de cette variante qu'il sera possible d'éviter des distorsions de concurrence.

A l'occasion de l'Assemblée générale en juin 2009, Monsieur Josef Achermann a été élu nouveau Président de réservesuisse. La FMS félicite Monsieur Achermann pour son élection et lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.

g) GAM / AIM

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec le Groupement des Associations Meunières de l'UE (GAM). Cette collaboration permet à la FMS d'être au courant des nouvelles évolutions dans le secteur des céréales et de la meunerie au niveau européen.

Le prochain Congrès du Groupement des Associations Meunières de l'UE aura lieu du 10 au 12 juin 2010 à Bled (Slovénie).

2. Effectif des membres

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, la FMS a pu accueillir un nouveau Membre et assisté à deux fusions d'entreprises.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2008/2009 (4'704'485 dt), les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 98,84 % (année précédente 96,26 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'650'093 dt.

Effectif au 1^{er} juillet 2008 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total 58 entreprises de meunerie et 3 membres individuels.

Effectif au 30 juin 2009 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total 57 entreprises de meunerie et 3 membres individuels.

3. Cotisations

La cotisation minimale s'élève toujours à Fr. 330.-- et le montant maximal par entreprise est de Fr. 33'000.-- par an. La cotisation se base toujours sur un montant proportionnel au volume de céréales moulues.

4. Assemblée des délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 16 octobre 2008 s'est déroulée au Château Stockalper à Brig avec la participation de représentants des huit associations membres. Au total, 38 personnes y ont participé représentant 28 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet «Accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union Européenne dans le secteur agroalimentaire». Les participants ont pu suivre les explications intéressantes de Monsieur Hans Burger, ancien Directeur de l'Office fédéral de l'Agriculture et Président de la cisa.

5. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2012)

- Président:** Guy Emmenegger, Berne
- Vice-Président:** Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)
- Membres:** Josef Achermann, Zurich (Swissmill) (jusqu'en 2009)
Jürg Beck, Utzenstorf (MGB)
Werner Bosshardt, Hittnau (MV) (jusqu'en 2009)
Diego Della Cà, Weinfeld (Meyerhans Hotz AG)
Thomas Häusermann, Seengen (VMH)
André Chevalier, Cossonay-Ville (URM)
Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR)
Willi M. Grüninger, Flums (MGRG)
- Suppléants:** Bernhard Augsburg, Naters (SMSR)
Hermann Dür, Burgdorf (MGB)
Raimund Eigenmann, Zurich (Swissmill)
Heinz Knecht, Leibstadt (VMH)
Marc Lüthi, Schöffland (VHN) (jusqu'en 2009)
Daniel Stern, Romont (URM)
David Stricker, Grabs (MGRG)

Au cours de l'exercice 2008/2009 (1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009) une Assemblée des délégués et quatre séances ordinaires ont eu lieu, ainsi que diverses séances de commissions et discussions avec des délégations.

6. Organe de révision

(élu jusqu'à l'AD 2012)

- Réviseurs:** Jürg Augsburg, Hinterkappelen
Daniel Erismann, Villmergen
- Remplaçant:** Bernhard Augsburg, Naters

7. Secrétariat

- Directeur:** Dr Oliver Schnyder, avocat, Berne
- Adresse:** Fédération des Meuniers Suisses FMS
Thunstrasse 82, Case postale 1009, 3000 Berne 6
Tél.: 031 / 351 38 82 Fax: 031 / 351 00 65
Courriel: info@thunstrasse82.ch
Site internet: www.dsm-fms.ch

8. Commissions internes au 30 juin 2009

- a) *Relations avec les acheteurs:* Guy Emmenegger, Berne (Président)
Bernhard Augsburg, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Willi M. Grüniger, Flums
Guido Müller, Weinfelden
Marcel Wächter, Schöffland
Oliver Schnyder, Berne
- b) *Approvisionnement:* Diego Della Cà, Weinfelden (Président)
Josef Achermann, Zurich
Heinz Aeschlimann, Lotzwil
André Betschart, Granges-Marnand
André Chevalier, Cossonay-Ville
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Heinz Knecht, Leibstadt
- c) *Relations avec les autorités / Relations internationales:* Oliver Schnyder, Berne (Président)
Josef Achermann, Zurich
Marc Müller, Goldach
- d) *Calcul et statistiques:* Werner Bosshardt, Weinfelden (Président)
Hermann Dür, Burgdorf
Daniel Erismann, Villmergen
Christian Frossard, Zurich
Bendicht Brand, Ostermundigen
Walter Hotz, Weinfelden
André Betschart, Granges-Marnand
- e) *Formation:* Jürg Beck, Utzenstorf (Président)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
Albert Lehmann, Birmenstorf

9. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

- a) *AIM/GAM, comité exécutif*
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)
Josef Achermann, Zurich (jusqu'en 2009)

- b) *FIAL*
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)
Marc Müller, Granges-Marnand
- c) *Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV*
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)
Raimund Eigenmann, Zurich
Daniel Erismann, Villmergen
Paul Meylan, Ostermundigen
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)
- d) *Commission paritaire meuniers-boulangers*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)
Bernhard Augsburg, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Werner Bosshardt, Weinfelden
Guy Emmenegger, Berne
Willi M. Grüniger, Flums
Marcel Wächter, Schöffland
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)
- e) *Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie, St. Galle*
(représentants FMS désignés par le Comité FMS)
Hermann Dür, Burgdorf
Jürg Reinhard, Bolligen
- f) *réservesuisse:*
- Comité (représentant FMS proposé par le Comité FMS):
Guy Emmenegger, Berne
 - Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS):
Josef Achermann, Zurich (FMS / Swissmill) (jusqu'en 2009)
André Betschart, Granges-Marnand (FMS)
Willi M. Grüniger, Flums (FMS)
Pascal Favre, Cossonay-Gare
- g) *Comité de swiss granum*
Guy Emmenegger, Président

- h) Commission qualité / marché de swiss granum
(représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la commission approvisionnement)*

Josef Achermann, Zurich (jusqu'en 2009)

Diego Della Cà, Weinfelden

Marc Müller, Granges-Marnand

Willi M. Grüninger, Flums

Oliver Schnyder, Berne

- i) Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères
(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la commission formation)*

Jürg Beck, Utzenstorf

André Chevalier, Cossonay-Ville

Roland Düring, Biglen

Oliver Plot, Granges-Marnand

Emmanuel Torche, Zurich

- j) Information Suisse sur le Pain (ISP)
(représentants FMS proposés par le Comité FMS)*

Bernhard Augsburgger, Naters (membre du Comité)

Guy Emmenegger, Berne (Président FMS) (jusqu'en 2009)

- k) Union suisse des arts et métiers (USAM)
(représentant FMS proposé par le Comité FMS)*

Jürg Beck, Utzenstorf

- l) Commission technique «catalogue de variétés»
(représentants FMS désignés par la commission approvisionnement)*

Pascal Favre, Cossonay-Gare

Martin Rychener, Zurich

- m) Association «ICC Suisse»
(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)*

10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

Le FMS est membre ou soutient les organisations suivantes:

- Association Internationale de Meunerie (AIM) / Groupement des Associations Meunières des Pays de l'U.E. (GAM)
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL)
- Institut de production végétale EPF, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie, Association «ICC Suisse», Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV)
- Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers, Niederuzwil
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum)
- Information Suisse sur le Pain, Berne (ISP)
- Société Suisse de Nutrition, Zurich (SSN)
- Union suisse des arts et métiers, Berne (USAM)
- Institut suisse pour la formation de chefs d'entreprise, Berne (FCAM)

11. Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2009

Associations régionales et groupements:

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 7320, 3001 Bern

Président: Jürg Beck, Mühle Landshut, 3427 Utzenstorf

Secrétaire: Elvira Stoll, Postfach 7320, 3001 Bern

Mühlenvereinigung (MV), c/o Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Président et

Secrétaire: Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire: Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

**Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR), c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA,
1305 Cossonay-Gare**

Président: Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire: Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président: Daniel Stern, Moulin agricole de Romont, 1680 Romont

**Verband der Handelsmühlen der Nordwestschweiz (VHN), Marc Lüthi, c/o Intermill AG,
Postfach, 4415 Lausen**

Président et

Secrétaire: Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

**Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH), c/o T. + M. Häusermann,
Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen**

Président: Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Secrétaire: Albert Lehmann, Alb. Lehmann Lindmühle AG, 5413 Birnenstorf

Swissmill

Josef Achermann, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

Membres individuels:

Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), Postfach, 8207 Schaffhausen

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen